



**EXPERTIS**  
SANTÉ ET PRÉVENTION

VOUS ÊTES EMPLOYEUR

## MAINTIEN EN EMPLOI

Votre salarié rencontre des problèmes de santé, votre engagement est indispensable pour rechercher une solution de maintien dans l'emploi en partenariat avec le salarié et le médecin du travail.



# LA CELLULE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

6 étapes pour vous accompagner

Mise en oeuvre de la solution  
Maintien en emploi retenue,  
avec éventuelle mobilisation  
des partenaires



1  
Visite avec le médecin  
du travail : diagnostic  
des difficultés  
rencontrées

2  
Avec l'accord du salarié,  
le médecin du travail  
adresse une fiche de  
signalement à la cellule

3  
La cellule contacte  
le salarié dans les 15  
jours pour  
fixer un rdv

4  
Début de l'accompagnement  
avec un chargé de maintien  
en emploi, en collaboration avec le  
médecin du travail. Bilan social,  
médical et capacitaire

5  
Après chaque rendez-  
vous, le salarié repart  
avec un plan d'actions

## Une équipe pluridisciplinaire

